



COMMUNE DE MEYRARGUES

AVIS DU MAIRE

FPI/ED
Le mercredi 1^{er} juillet 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ;
Vu les ordonnances n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, n° 2020-413 du 8 avril 2020 et n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-10 et L.2121-12 ;
Vu les décrets n° 2020-548 du 11 mai 2020 et n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;
Vu la note de la DGCL portant notice explicative de la dernière des ordonnances susvisées en date du 13 mai 2020 ;
Vu la lettre circulaire du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 15 mai 2020 portant guide pratique concernant le fonctionnement des assemblées délibérantes et des exécutifs des communes et des EPCI ;
Vu les recommandations du conseil scientifique ;
Vu le décret N°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et notamment de son article 3 ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 30 juin 2020 ;
Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur N° NOR/INTA2015957J du 30 juin 2020, et notamment son article 4.2.1 ;

Monsieur le Maire de Meyrargues a l'honneur d'informer ses administrés que :

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIT LE

VENDREDI 10 JUILLET 2020,

À 19H30,

L'ORDRE DU JOUR EN EST :

1/ DESIGNATION DES DELEGUES ET DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES

2/ D2020-XXXRH DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRESENTANT
SUR DÉLEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

(Délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020).

Sans objet.

EN RAISON DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE QUE CONNAIT LA NATION ET AFIN DE GARANTIR DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ ET DE SALUBRITÉ OPTIMALES, CETTE SÉANCE SE DEROULERA :

- SANS PUBLIC ;

- AVEC RETRANSMISSION PAR TOUS MOYENS DES DÉBATS EN DIRECT (sur www.meyrargues.fr)

POUR LES MÊMES RAISONS, CETTE RÉUNION SE TIENDRA EXCEPTIONNELLEMENT EN LA SALLE DES FÊTES, À CÔTÉ DE LA MAIRIE

Le Maire de Meyrargues,

Fabrice POUSSARDIN.

Affiché aux portes de l'Hôtel de Ville le : mercredi 1^{er} juillet 2020.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le directeur général des services,

Erik Charles Delwaille.